

DE LA PLATE-FORME A LA GROTTE DES FEES

**Le Journal du Comité de Quartier de Camplanier
N°36 Hiver 2013/2014**



BONNES FÊTES DE PAQUES

Editorial

L'année 2014 est, vous le savez maintenant, pour le Comité de Quartier une année exceptionnelle puisqu'il va fêter son soixantième anniversaire.

Nous comptons sur tous les habitants pour nous donner toutes leurs idées pour fêter dignement cet évènement, peut être que 1954 a été pour vous une année importante (naissance, mariage...)

Nous espérons aussi que la nouvelle municipalité nous aidera en participant matériellement à la réussite de cet anniversaire.

Le bureau du Comité

Les membres du bureau 2013 - 2014

André CARRIERE Président	04 66 23 19 61
Claude JOURNEE Vice Président	04 66 23 08 00
Jean-Pierre CANCEL Secrétaire	04 66 23 96 48
Philippe LEVY Secrétaire Adjoint	04 66 03 01 39
Laurent BLUM Trésorier	04 66 64 76 01
Jean ESPUNI Trésorier Adjoint	04 66 62 25 49
Christophe BARRAJA	04 66 23 07 88
Françoise FIROUD	04 66 23 70 90
M. Françoise GAYE	04 66 68 12 40
Isabelle MARTIN	06 62 79 26 41
François MILLET	04 66 64 10 97
Jean-Pierre PARNEIX	04 66 23 18 40
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77
Michel WEBER	04 66 21 35 60
José WILLOT	04 66 38 94 13

60 ans déjà !

Notre Comité de quartier, au cas où certains ne liraient pas notre prose, a atteint l'âge de raison (et bien plus), puisqu'il fête cette année ses soixante printemps.

Dans notre précédent journal, en effet, nous faisons appel à tous les habitants et anciens habitants susceptibles de porter témoignage de l'évolution de la vie dans le quartier depuis ses origines mazetières jusqu'à nos jours.

Ceci peut prendre la forme d'interviews ou/et la fourniture de photos qui seront bien entendu restituées après usage.

N'hésitez pas à téléphoner, si tel est le cas, à notre Président André Carrière (0466231961), ou à Jean-Pierre Cancel (0466239648 et 0672750647) ou encore à Jean- Pierre Parneix (0466231840 et 0670243342). Merci d'avance.

Nous comptons également sur le repas de fin d'année, mais peut être amélioré et accompagné d'initiatives dont vous aurez la surprise.

Le Loto

Notre loto annuel s'est tenu le 15 février dernier dans la salle de la Cigale.

Ce fut un franc succès, par la qualité des lots, le nombre de participants (en nette augmentation).

Nous tenons à remercier les commerçants qui ont gracieusement fourni une partie des lots.

La galette des rois a clos (à l'entracte !) cette sympathique manifestation.



Ca Marche !

Au jour où nous rédigeons cet article, notre Section « Rando Camplanier » a réalisé 12 sorties.

Les plus assidus ont parcouru 107 kilomètres, marché dans la bonne humeur durant 45 heures et 45 minutes et gravi 850 mètres de dénivelé.

Nos randonneurs ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin...

Ils vont monter d'un étage encore, franchir un autre pallier, et trois jours durant, ils arpenteront le Mont Lozère et graviront son plus haut sommet, le Pic Cassini.

Avec les beaux jours, la plupart des sorties se feront à la journée.

Autour d'un succulent pique nique, la fatigue ne se fait pas sentir.

Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre notre troupe déjà constitué de plus de 20 marcheurs.

Planning 2^{ème} trimestre 2014 :

Date	Lieu	Kms	Temps	Dénivelé	Distance de Nîmes	Temps de route	Départ à
Jeudi 3 avril	Ermitage de Collias	11	4h	250+	30 kms	40'	13h15
Jeudi 17 avril	Mer des rochers à Sauve	14.8	5h	300+	43 kms	45'	10h15
Jeudi 24 avril	St Rémy de Provence	16	5h	300+	53 kms	60'	10h15
Jeudi 15 mai	Pont du Gard – St Bonnet	17	5h30	112+	30 kms	40'	10h15
Jeudi 22 mai	Vallée de l'Eure - Uzès	12.5	4h	200+	28 kms	30'	10h15
Jeudi 5 juin	Ganges	16	5h	440+	62 kms	1h15	10h15
Mardi 15 juin	Méjanès le Clap	13	4h	200+	52 kms	1h	10h15

Pour tous renseignements contacter :

Jean-Pierre PARNEIX

175 Chemin de Camplanier 30900 Nîmes

Tél : 0670243342,

Mail : jpp175@yahoo.fr



Réfection du chemin

Après la réfection totale de l'entrée de notre chemin, la partie reliant la Route de Sauve au Chemin de Camplanier a été menée à bien, comme promis, malgré un petit retard, à la satisfaction, semble t'il, des riverains.

Un ralentisseur a aussi été installé, améliorant encore la sécurité des piétons.

Le stationnement en est grandement amélioré (à l'exception d'un ou deux irréductibles).



Histoire de l'œuf de Pâques

Pâques approche, mais que serait Pâques sans ses œufs ?

L'œuf est un symbole, vieux comme l'humanité. Un peu partout il représente la renaissance, le triomphe de la vie.

Le printemps a bien des égards est chargé des mêmes significations, quoi de plus naturel dès lors que l'œuf de Pâques.

De très nombreuses civilisations, égyptiennes, nordiques, juives, et surtout chrétiennes, se le sont appropriées, avec des nuances.

Les orthodoxes par exemple s'offrent des œufs peints en rouge en échangeant la formule « Christ est ressuscité ».

Pour certains s'ajoute le fait que le Carême interdit la consommation, outre de la viande, celle des œufs.

A la Renaissance l'œuf de Pâques devient pour les puissants un cadeau précieux : Edouard Ier d'Angleterre offrait des œufs sous forme de bijoux à ses courtisans.

On retrouve cette même coutume à la cour de Louis XIV où le monarque faisait dorer des œufs durs avant d'en faire présent à ses proches.

Sous Louis XV certains œufs étaient décorés d'exquises peintures de Watteau ou Lancret, toujours destinés au même usage.

C'est à la fin du XVIIIe siècle que commence la tradition des œufs en chocolat (On vide un œuf et on le remplit de chocolat).



Mais ce n'est qu'à partir de 1870 qu'apparaissent les moules métalliques toujours en usage.

Dès lors peu s'amplifier la tradition de la chasse aux œufs pour les enfants. Il existe des variantes (en Allemagne ils sont apportés par le lièvre, symbole de fécondité) ou d'autres animaux (la poule ? !).

En France et d'autres pays, ce sont les cloches, muettes durant la semaine sainte, ou parties à Rome, qui lors de leur retour le matin de Pâques sèment les précieux œufs.



N'oublions pas la coutume des mazetiers de camplanier et d'ailleurs de déguster l'omelette pascalle. L'avatar le plus étrange, et le plus précieux est néanmoins constitué par les œufs de Fabergé.

Cet orfèvre descendant d'une famille de huguenots français réalise pour le Tsar Alexandre III, à destination de l'épouse de celui-ci, Maria Fédorovna, un œuf somptueux, dit à surprise qui s'ouvre et contient des cadeaux (somptueux naturellement, or, diamant, émaux).

Le succès est tel qu'il devient une tradition. Celle-ci durera avec Nicolas II, le souverain offrant chaque année un œuf à sa mère et à son épouse Alexandra Fédorovna. Il s'agit de pièces extraordinaires, réalisées dans le plus grand secret, la Tsarine et le Tsar ne découvrant l'œuvre que le jour de Pâques. Il n'y eut que deux exceptions (1904 et 1905) lors de la guerre russo-japonaise.

Ces derniers jours quelle ne fut pas la surprise d'un américain lorsque après expertise, l'œuf qu'il avait acquis dans une brocante, s'avéra être un œuf de Fabergé, estimé à plusieurs millions de dollars.

JPC

Vous savez donc ce qu'il vous reste à faire le 15 juin, jour du

VIDE-GRENIER

**Dimanche 15 juin 2014
De 8 h à 14 h (au moins)
aux alentours du N° 174,
chemin Bas de Camplanier**

**Renseignements et réservations :
videgreniercamplanier@yahoo.fr**



Nous vous attendons très nombreux, même si vous n'avez rien à vendre, vous pourrez chiner !

Incinération des déchets verts

La réglementation sur ce point est très précise : depuis 2002, il est strictement interdit d'incinérer les déchets verts du jardin !

La seule dérogation qui existe concerne l'incinération de déchets issus du débroussaillage réglementaire, ce que confondent allègrement les usagers.

Même si l'on est en zone Old (Obligation légale de débroussaillage) l'entretien des jardins ne permet pas le brûlage.

En tout état de cause, même si l'on pouvait, dans certains cas, considérer que l'incinération de certains végétaux de jardin est permise car la plus grosse partie des végétaux est bien issue du débroussaillage réglementaire, il ne faut pas oublier que la mise à feu est soumise à des règles précises :

- Etre en possession, si nécessaire, de la déclaration d'incinération
- Prévenir les sapeurs-pompiers avant et après
- Effectuer la mise à feu par temps calme (vent < 20 km/h)
- Procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil
- Disposer à proximité immédiate de moyen d'alerte (téléphone) et d'une réserve d'eau avec dispositif de pulvérisation
- Ne pas quitter la zone avant l'extinction totale du foyer.

Il est également précisé que cette action ne doit en aucun cas occasionner des gênes pour le voisinage. Ainsi, l'emplacement du foyer sera déterminé en fonction de l'orientation du vent et de la situation des habitations avoisinantes, la taille du foyer sera modérée et les végétaux herbacés, générateurs de fumées, seront prioritairement compostés.